

La Genève réformée – Informations

La Genève réformée – Eglise, société et refuge p. 1

La Genève réformée – Iconographie de la ville p. 7

Genève réformée – Eglise, société et refuge

1. Maquette d'une rue genevoise au XVI^e siècle

Audioguide MiR, salle 6

« Le XVI^e siècle transforma profondément Genève. La ville accueille alors de nombreux réfugiés pour cause de religion et le nombre de ses habitants passa de 12'000 en 1550 à 20'000 en 1560 pour redescendre quelque peu par la suite. Par exemple, plus de 1'200 Français s'y retrouvèrent dans la seule année 1559, et plus de 1'600 dans les quatre derniers mois de 1572, après la Saint-Barthélemy. L'Académie, créée en 1559, attira de son côté de nombreux étudiants provenant de tous les pays européens touchés par la Réforme. L'organisation de la ville fut bouleversée par cet accroissement démographique. Toute la surface constructible à l'intérieur des murailles fut mise en chantier car il n'était pas question de construire hors des murs pour des raisons de sécurité. Les bâtiments augmentèrent aussi en hauteur, par l'ajout d'étages aux maisons existantes, comme le montre la maquette animée présente dans cette salle. »

2. Accueil des réfugiés et Bourse française

Audioguide MiR, salle 6

« L'afflux d'exilés protestants posa de graves problèmes au gouvernement genevois dès le milieu du XVI^e siècle. Comment fournir une assistance à ces personnes, dont la plupart arrivaient complètement démunies ?

La fondation d'une institution d'entraide spéciale, que l'on appela la « Bourse française », fut la réponse au problème. Instituée vers la fin des années 1540, grâce au don qu'aurait fait un riche réfugié, elle suscita d'autres contributions financières provenant de la ville elle-même et de l'étranger. Elle subsista plus de trois siècles. C'est ainsi que la Bourse française secourut également les réfugiés qui se pressèrent à Genève après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. On nomme ce nouvel afflux le « Second Refuge » pour le distinguer du « Premier Refuge », celui du XVI^e siècle.

L'aide de la Bourse française consistait, pour les réfugiés de passage, en l'octroi d'un viatique, terme désignant l'argent nécessaire pour accomplir un voyage. A ceux que la maladie ou le grand âge contraignaient à rester plus longuement, elle fournissait une assistance en nature, correspondant à notre minimum vital actuel. Elle payait aussi les médicaments ou les séjours à l'hôpital, plaçait les orphelins dans des familles et réglait parfois les frais d'apprentissage.

Dès les années 1550, des institutions analogues furent créées en faveur des réfugiés italiens ou allemands. Quant aux Genevois de souche tombés dans la misère, ils étaient pris en charge par l'Hôpital Général dont proviennent les objets présentés dans cette salle. »

3. Le Second Refuge

Audioguide MiR, salle 9

« Genève fut une direction privilégiée pour les protestants français qui fuyaient le Dauphiné, les Cévennes et la région languedocienne. La présence du Résident de France, qui représentait Louis XIV auprès de la Cité, les empêcha pourtant de s'y fixer en totalité. Les fugitifs étaient secourus, ceux qui avaient abjuré pouvaient faire leur retour au protestantisme entre les mains de certains pasteurs discrets mais la plupart devaient bientôt repartir pour s'établir ailleurs – dans le pays de Vaud, par exemple, ou hors de Suisse.

Pourtant, avec le temps, plusieurs milliers purent rester à Genève. Malgré les réticences de nombreux Genevois craignant la concurrence, les autorités locales laissèrent en effet s'installer des personnalités aux compétences et au rayonnement reconnus.

Cette politique favorisa l'essor d'activités bancaires, artisanales et industrielles, comme l'horlogerie et l'orfèvrerie, ou encore la fabrication d'indiennes – ces cotonnades peintes ou imprimées très en vogue au XVIII^e siècle. Le nombre de ces réfugiés justifia la construction en 1715 d'un nouveau temple, la Fusterie, conçu selon le modèle de Charenton, le temple de la communauté réformée de Paris démolé après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1686.

Plusieurs portraits présentés dans cette salle figurent des Genevois, descendants de huguenots réfugiés, tels les théologiens David Claparède et Antoine Maurice ou le banquier Jean Sellon. »

4. Les métiers du Refuge

Audioguide MiR, salle 9

« L'arrivée de plusieurs vagues de réfugiés, entre les XVI^e et XVII^e siècles, permit le développement d'activités ou de métiers déjà connus dans la ville mais dont le rayonnement atteignit grâce à eux un niveau inégalé. L'horlogerie en est un premier exemple. Développée dès la fin du XVI^e siècle grâce aux nouveaux arrivants, elle domina le marché européen durant tout le XVII^e siècle et une bonne partie du XVIII^e siècle.

La montre exposée ici donne une idée des petites merveilles techniques et artistiques produites alors. Les indiennes, ces étoffes de coton imprimées, lavables et de prix relativement bas, dont vous pouvez voir des échantillons, forment le deuxième champ d'activités développé par des réfugiés français arrivés dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

On relève parmi eux les noms des Dauphinois Daniel Vasserot et Antoine Fazy. L'accumulation des capitaux apportés au moment de la fuite, ou générés par ces activités et celles liées au luxe, permirent parallèlement le développement d'une importante activité bancaire qui assura la réussite de familles telles que celles des Sellon ou des Mallet. »

5. « Genève (canton), 3. Economie, société et culture jusqu'au XVIII^e siècle, 4. La Religion »

Notice tirée du *Dictionnaire historique de la Suisse* par Liliane Mottu-Weber (www.hls-dhs-dss.ch)

« **3.4.2 – La Réforme** Les premiers signes des idées nouvelles à G. apparaissent en 1521, dans le groupe constitué autour du médecin Henri Cornelis, dit Agrippa von Nettesheim, lecteur d'Erasme et de Lefèvre d'Étaples. Des marchands allemands propagent la doctrine luthérienne, adoptée par quelques commerçants genevois dès 1525. En 1532, Guillaume Farel, protégé par Berne, vient prêcher à G. et une communauté évangélique se crée en ville, malgré des débuts difficiles. Le premier culte public est célébré en 1533 et, dès 1534, les réformés passent à l'offensive (rixes avec catholiques, déprédations infligées aux couvents et aux églises). Une grande partie de la population adhère dès lors à la Réforme. Le vide créé par la suspension de la messe en août 1535 par le Conseil des Deux-Cents et le départ de l'évêque Pierre de La Baume (en août 1533 déjà), puis de nombreux prêtres, chanoines et moniales, permet aux réformateurs, dont Farel et Antoine Froment, de prêcher désormais librement la foi nouvelle. Le peuple de G., réuni en Conseil général, affirme solennellement le 21 mai 1536 sa volonté de vivre selon la loi évangélique et la "parole de Dieu". Il le fait avec l'appui militaire des Bernois, qui viennent de conquérir le Pays de Vaud, le bailliage de Gex et le Chablais.

Quelques mois plus tard, de passage dans la ville, Jean Calvin y est retenu par Farel; mais il ne s'y installe définitivement qu'en 1541, année où il rédige les ordonnances ecclésiastiques inspirées de son *Institution de la religion chrétienne*, publiée en 1536. Adoptées en Conseil général le 20 novembre 1541, celles-ci organisent la vie de l'Eglise en y instituant quatre fonctions ou ministères, les pasteurs, les docteurs, les anciens et les diacres. La **Compagnie des pasteurs** réunit l'ensemble des pasteurs de la ville et de la campagne; elle traite des questions de doctrine et des relations avec les autorités civiles et avec les Eglises étrangères. Les docteurs sont chargés de la formation au ministère et aux fonctions civiles; le Collège et l'Académie sont créés en 1559 en vue de cette tâche. Dès lors, de petites écoles dispensent aux enfants, surtout aux garçons, un enseignement rudimentaire. Créée en 1736, la Société des catéchumènes permettra d'atteindre un taux d'alphabétisation particulièrement élevé dans les différentes couches de la population. Les anciens forment le **Consistoire**, composé de pasteurs et de laïcs chargés de surveiller le comportement des fidèles et d'obtenir leur amendement en cas d'indiscipline; cette sorte de tribunal des mœurs et tribunal matrimonial ne peut toutefois prononcer que des peines ecclésiastiques, soit la privation de la cène; dans les cas entraînant une sanction pénale, le coupable est déféré au Petit Conseil. Enfin, les tâches des diacres (gestion de la charité, soins aux malades) correspondent à celles des procureurs de l'Hôpital général, fondé en novembre 1535 par le regroupement de tous les anciens hôpitaux médiévaux.

Calvin et les réformateurs font rapidement de G. le centre du protestantisme, d'où le nom de "Rome protestante" que la ville a reçu dès le XVI^e s.

3.4.3 – Eglise et société On a reproché à Calvin d'avoir accordé un trop grand pouvoir à l'Eglise et aux pasteurs: il faut toutefois rappeler que ces derniers ne siègent pas dans les Conseils. En juriste avisé, Calvin entend préserver un équilibre entre autorité ecclésiastique et pouvoir politique, d'où l'importance des préavis et des sanctions du Consistoire, mais c'est au Petit Conseil que revient la décision en dernier ressort, qu'il s'agisse de matières judiciaires ou matrimoniales. Si, du vivant de Calvin et de Théodore de Bèze, son successeur, les délégués de la Compagnie des pasteurs parviennent parfois, par leurs remontrances au Conseil, à infléchir la politique du gouvernement, ces interventions ont de moins en moins de poids durant les siècles suivants. Au XVIII^e s., les conseillers tendent même à prendre des décisions d'ordre ecclésiastique ou matrimonial sans consulter le Consistoire; l'autorité de ce dernier est de plus en plus contestée, aussi bien par les

conservateurs que par des disciples de Voltaire et de Rousseau, ce qui amène, après la révolution de 1792, les nouvelles autorités à lui enlever une partie de ses compétences.

Visant à limiter les dépenses de consommation tout en préservant les hiérarchies sociales, les ordonnances somptuaires (1558), sans être une originalité du **calvinisme**, jouent un rôle important dans le contrôle du "luxue" par le Consistoire, puis par la chambre de la Réformation, laïque, créée en 1646. Elles réglementent de manière tatillonne les pratiques vestimentaires, le port de bijoux, le deuil, les banquets de noces et de baptême, ou encore les meubles et objets décoratifs de valeur. Renouvelées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elles sont curieusement défendues aussi bien par l'aristocratie au pouvoir que par les chantes d'une société plus égalitaire. »

6. « Genève (canton), 3. Economie, société et culture jusqu'au XVIII^e siècle »

Notice tirée du *Dictionnaire historique de la Suisse*, par Liliane Mottu-Weber (www.hls-dhs-dss.ch)

« **3.3 – Société** Dans la mesure où ils peuvent facilement acquérir la bourgeoisie, faire partie du Conseil général et même encore accéder aux conseils restreints, les réfugiés du XVI^e s. parviennent à s'intégrer dans la société genevoise et à y exercer de nombreuses fonctions. Au XVII^e s., la situation des huguenots chassés de France par la Révocation de l'Edit de Nantes est très différente. Non seulement le prix de la bourgeoisie devient de plus en plus prohibitif, mais cette dernière n'ouvre plus immédiatement toutes les portes de la magistrature; en outre, le statut des habitants s'est notablement détérioré. L'équilibre entre les différentes catégories sociales se modifie donc notablement entre cette époque et le siècle suivant: face au groupe désormais très fermé des citoyens et des bourgeois, qui jouissent de tous les droits politiques et privilèges économiques, se développent les deux classes, bientôt très nombreuses, des habitants – étrangers admis à résider dans la cité et à y travailler – et de leurs fils et descendants nés à G., les natifs. Composées en majorité d'artisans des métiers annexes de l'horlogerie et des basses professions, mais aussi d'intellectuels engagés, de pasteurs et de maîtres des métiers de la Fabrique, ces deux catégories sont particulièrement remuantes et dynamiques. Car non seulement les habitants et les natifs sont privés de tous les droits politiques, mais leurs activités économiques pâtissent des multiples entraves et taxes liées à leur condition de "non bourgeois". Généralement moins fortunés et moins instruits que les bourgeois et les citoyens, ils n'accèdent qu'exceptionnellement aux fonctions, honneurs, professions et métiers prestigieux et rémunérateurs. Après les troubles de 1782, l'habitation n'est d'ailleurs plus que rarement accordée par le gouvernement conservateur, alerté par la montée en puissance de ces exclus du pouvoir. Apparaît alors la catégorie des **domiciliés** : étroitement surveillés par la chambre des étrangers, de préférence célibataires et "utiles" à la manufacture locale, ceux-ci bénéficient d'une permission de séjour temporaire, renouvelable, mais non transmissible à leurs descendants.

[...]

La révolution de décembre 1792 proclame l'égalité politique et civile de toutes les catégories de la population, égalité confirmée par la Constitution du 5 février 1794 (**Egaliseurs**). Il n'y a plus désormais dans la cité et dans sa campagne que des citoyens (notion qui dans l'acception de l'époque excluait les non-protestants et les femmes) et des étrangers, ces derniers étant soumis à une politique d'accueil très restrictive.

[...] »

7. Les ordonnances ecclésiastiques

Cartel MiR n° 11, salle 6

« Les Ordonnances de l’Eglise de Genève et l’Ordre des Ecoles. *Genève. 1609.*

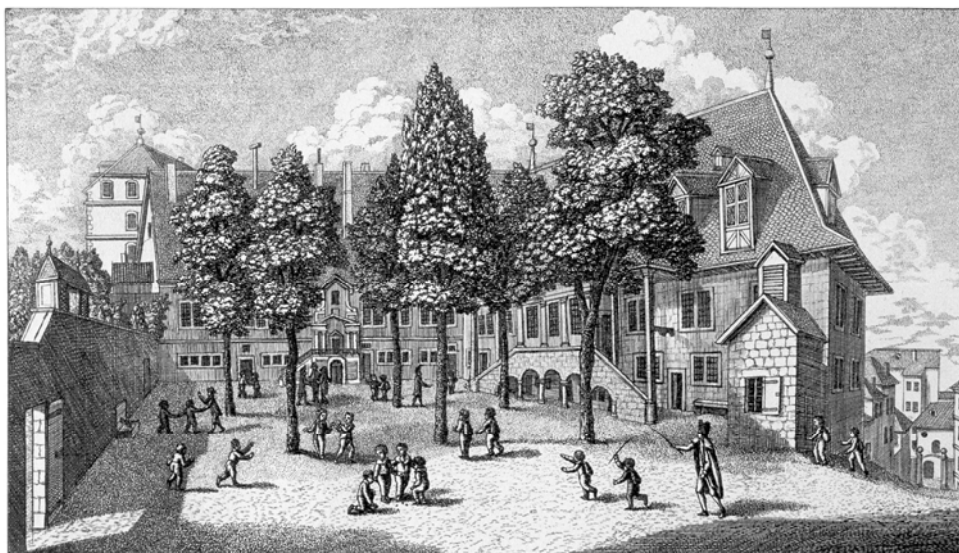
Calvin rédigea la constitution de l’Eglise de Genève en 1541. Adoptée par le gouvernement, elle connut des remaniements en 1561, puis en 1576, après la mort de Calvin. Le domaine ecclésiastique y était nettement séparé du domaine civil. Quatre ministères étaient reconnus : les pasteurs, les docteurs, les anciens et les diacres. Le consistoire, organisme mi-laïc, mi pastoral, devait veiller sur les moeurs et la doctrine des fidèles et prononcer des peines, d’ordre spirituel uniquement, pouvant aller jusqu’à l’excommunication. Les ordonnances incluaient aussi des dispositions sur l’administration des sacrements, les visites aux malades et aux prisonniers et l’éducation religieuse des enfants. Quant au règlement des Ecoles, il fut rédigé par Calvin en 1559 à l’occasion de la création du Collège et de l’Académie. »

8. Le Collège

Cartel MiR n° 37, salle 6

« *Le Collège. Pierre Escuyer (1749-1834). Eau-forte et burin. 1822.*

En 1559, après avoir réglé divers problèmes de politique intérieure et extérieure, Calvin put se consacrer à la création du Collège et de l’Académie afin de former pasteurs, magistrats et citoyens. Un bâtiment fut édifié entre 1558 et 1562. Aidé par Théodore de Bèze, Calvin rédigea l’Ordre du Collège, dans lequel il instaurait le principe de la progressivité des études, les étudiants devant chaque année réussir des examens pour pouvoir intégrer le niveau supérieur. Le Collège incluait aussi l’Académie c’est-à-dire l’enseignement supérieur, essentiellement centré sur la philosophie et la théologie, et, dès la fin du XVI^e siècle, sur le droit. »



Pour en savoir plus

- « La révocation de l’Edit de Nantes, le Refuge et le Désert », in *Comprendre la Réforme*, par Olivier Fatio et alii, Genève, Musée international de la Réforme, 2005, p. 62-77.

- « La Réforme enseignante », in *Comprendre la Réforme*, par Olivier Fatio et alii, Genève, Musée international de la Réforme, 2005, p. 32-34.

→ Voir la [Bibliographie commentée](#).

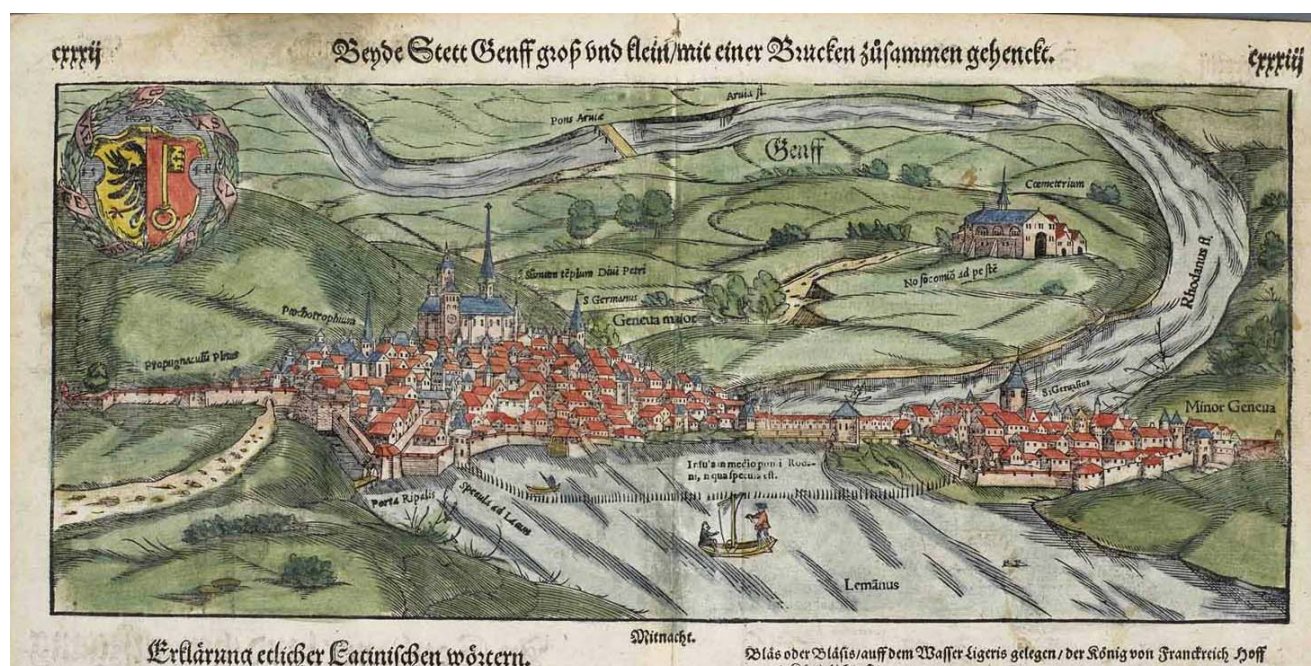
Genève réformée – Iconographie de la ville

Le Musée expose plusieurs gravures témoignant de la Genève du XVI^e au XVIII^e siècles. Certaines vues décrivent la ville dans son entier, d'autres se concentrent sur les édifices religieux et les quartiers alentours. D'autres encore permettent d'entrer à l'intérieur de ces édifices et mettent en scène les Genevois d'autrefois.

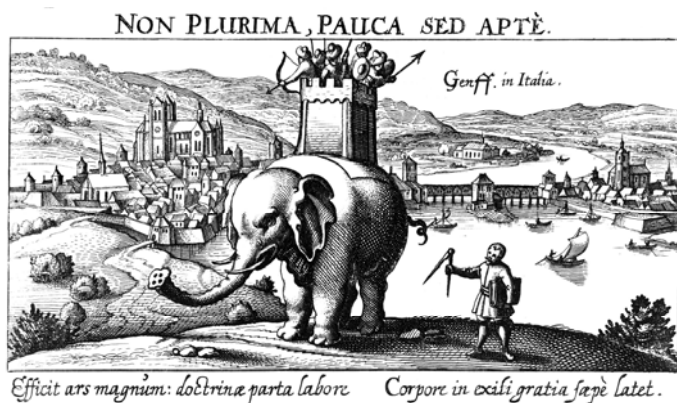
1. Vues de la ville

Cartel MiR n° 18, salle 6

« Genève à l'époque de Calvin. Hans Rudolf Manuel Deutsch (1525-1571). Gravure sur bois. XVI^e siècle. Première vue « authentique » de la ville, publiée dans la *Cosmographia universalis* de Sebastian Münster (Bâle, 1550). »



Cartel MiR n° 22, salle 3

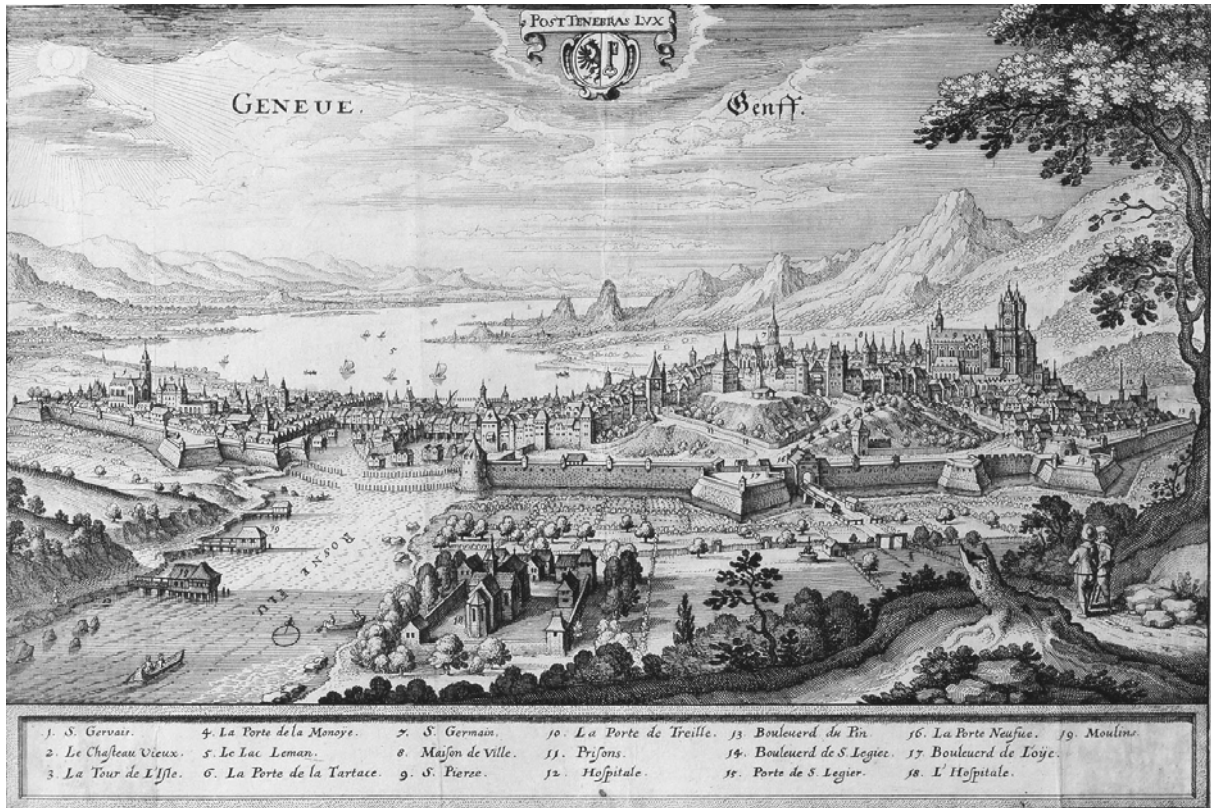


« Vue de Genève, forteresse hérétique. Eberhardt Keiser. Gravure. 1624 »

Cette vue de Genève, gravée par Eberhardt Keiser, est extraite du *Thesaurus philo-politicus* de David Meissner paru en 1624. L'éléphant symbolise Genève, citadelle du protestantisme, et les Turcs qui le montent sont ses habitants hérétiques. »

Cartel MiR n° 6, salle 6

« Genève vue du côté du midi. Gravure sur cuivre de Matthäus Merian extraite de sa Topographia Helvetiae (1642). »



Cartel MiR n° 43-44, salle 9

« Vues de Genève au XVIIIe siècle. A. Chopy. Gravures d'après R. Gardelle, extraites de J. Spon, Histoire de Genève. 1730.

Sur la *Vue de Genève du côté du Midy* (44), on aperçoit les trois hôtels particuliers édifiés à la rue des Granges entre 1720 et 1723 par MM. Boissier et Sellon, descendants de familles huguenotes réfugiées à Genève qui avaient fait fortune dans la banque et qui étaient des membres éminents de l'« Internationale huguenote » de la finance. »

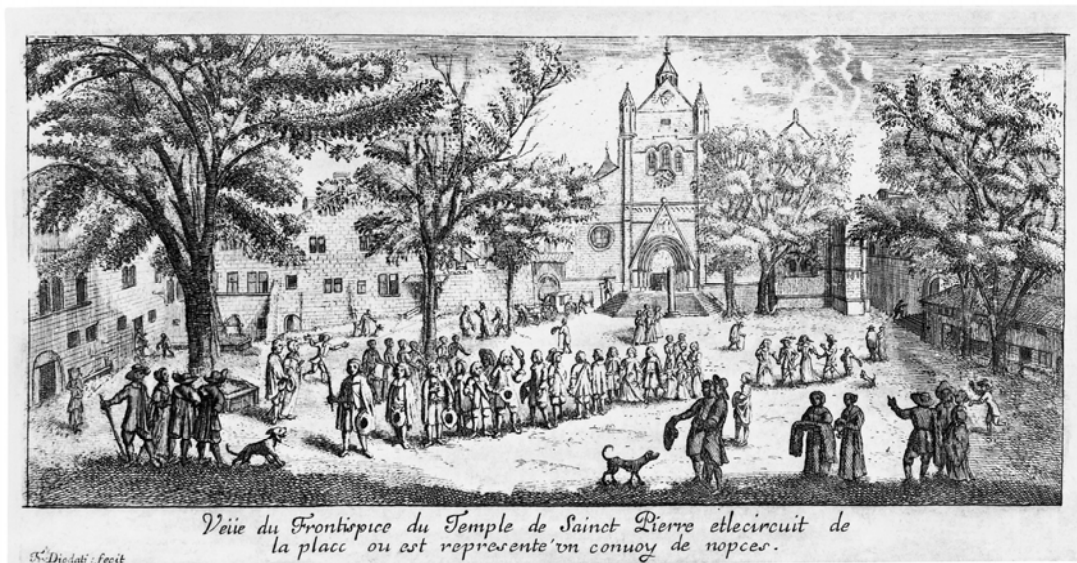


2. Vues de Saint-Pierre et de la Maison Mallet

Cartel MiR n° 2, salle 6

« Un « convoy de nocces » sur la place de Saint-Pierre vers 1680. François Diodati (1647-1690). Eau-forte. XVII^e siècle.

Cette vue montre le temple de Saint-Pierre avant sa transformation, inspirée du Panthéon de Rome, en 1752-1756. La porte accolée à Saint-Pierre est celle du cloître où fut votée la Réforme le 21 mai 1536. Le cloître se trouvait à l'emplacement de la Maison Mallet qui abrite le Musée international de la Réforme. Son auteur, François Diodati, réalisa plusieurs vues de sa ville natale qui sont un précieux témoignage de ce que furent la cité, les mœurs et les costumes de ses habitants au XVII^e siècle. »



Cartel MiR n° 28, salle 9

« Vue de la Maison Mallet et du Temple de Saint-Pierre avant sa transformation dans les années 1750. Gravure d'après Robert Gardelle. XIX^e siècle. »

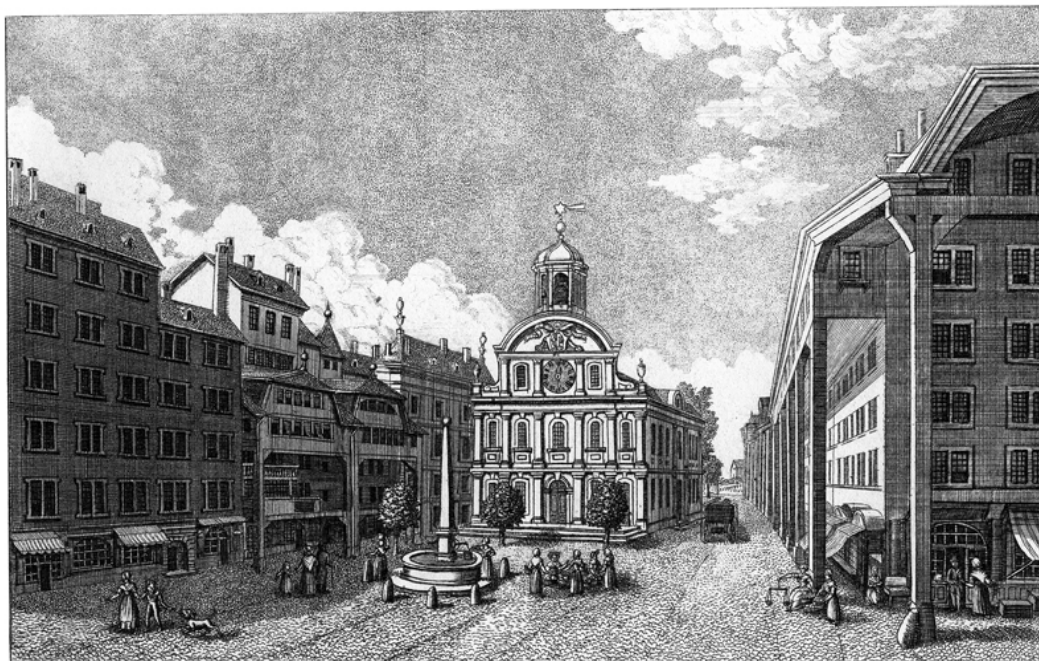


3. Vues d'autres temples genevois

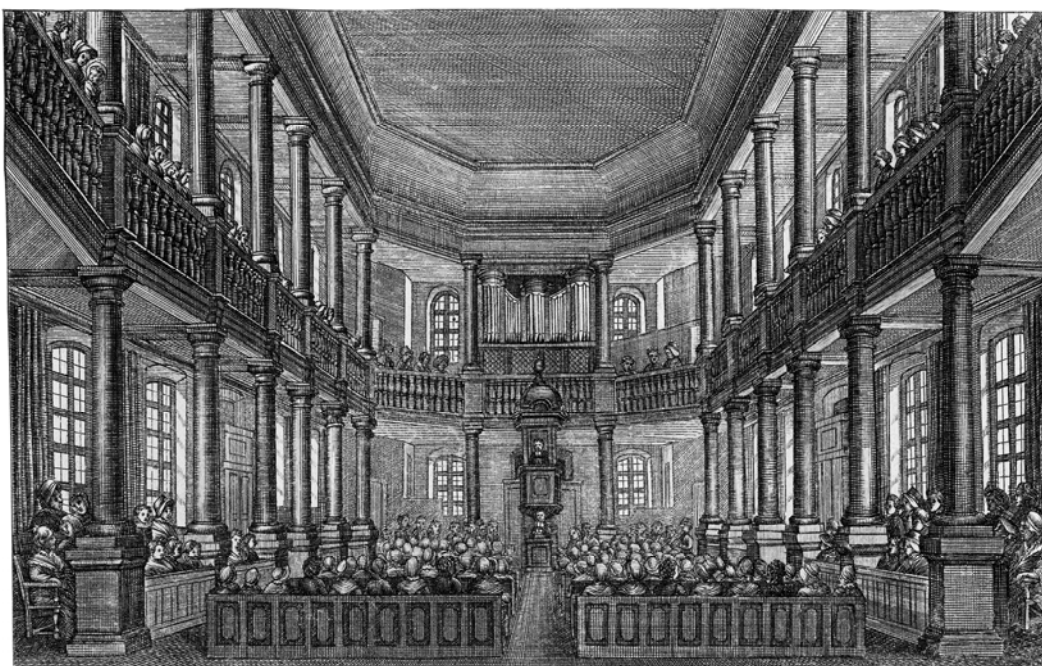
Cartel MiR n° 29-30, salle 9

« Temple de la Fusterie [29], Intérieur du Temple de la Fusterie [30]. Pierre Escuyer. Eau-forte. 1822. Ce temple fut construit en 1715 sur le modèle de celui de Charenton. Il fallait en effet pallier le surpeuplement des autres temples genevois dû à l'afflux des réfugiés après la révocation de l'Edit de Nantes (1685). »

[29]



[30]



En lien avec le temple de la Fusterie :

Cartel MiR n° 2, salle 9

« *Le Temple de Charenton bâti en 1624. Pierre Mariette. Gravure. XVII^e siècle.*

L'Edit de Nantes interdisait aux protestants de célébrer leur culte dans la capitale, c'est pourquoi, dès 1606, ils installèrent un temple à Charenton à la limite sud-est de Paris. Cet édifice fut rebâti en 1624 après que le précédent eut été incendié : il consistait en une grande salle rectangulaire au centre de laquelle se trouvait la chaire et dont les côtés comportaient deux étages de galeries. La communauté comptait 15 000 membres soit 3% de la population parisienne. Le temple de Charenton fut un centre éminent du protestantisme français. »

Cartel MiR n° 5, salle 9

« *Démolition du Temple de Charenton. Sébastien Le Clerc. Gravure. Fac-similé XIX^e siècle.*

Charenton fut démolé dès le 22 octobre 1685, entre la signature et l'enregistrement de l'Edit de Fontainebleau. On mobilisa plusieurs centaines de personnes pour mener à bien cette opération en huit jours. »



Cartel MiR n° 32-34, salle 2

« Intérieurs des Temples de Saint-Gervais [32], de Saint-Pierre [33], de la Madeleine [34] à Genève. Pierre Ecuyer ou Escuyer (1749-1834). Tailles-douces. 1822.

Ces trois vues sont tirées de l'*Atlas pittoresque de Genève*, paru en 1822. Leur auteur, genevois, appartenait à une famille de graveurs reçue à la Bourgeoisie en 1562.

Architecture protestante | Ces trois gravures illustrent l'architecture intérieure des temples protestants. La disposition du mobilier ne tient plus compte de l'organisation axiale de l'édifice médiéval mais elle est centrée autour de la chaire qui prend une importance primordiale. »

[34]



Pour en savoir plus

- *L'architecture des temples réformés (XVI^e-XVII^e siècles) en Europe et notamment en France : actes du colloque organisé à Montpellier du 15 au 17 mai 2003*, réunis par Hubert Bost et Bernard Reymond ; Société de l'histoire du protestantisme français, Genève/Paris, Droz (Collection BSHPF, t. 152), 2006.

- *Temple de la Fusterie, Temple neuf : premier temple protestant construit en Ville de Genève*, par Edouard de Montmolin, Genève, Fondation des Clefs de Saint-Pierre, 1990.

- *Une Genève très ancienne : gravures de la cité et du pays genevois, 1493-1731*, par Michel Piller, Genève, Bibliothèque publique et universitaire, 1999.

- *Genève par la gravure et l'aquarelle*, par Barbara et Roland de Loës, Genève, Galerie de Loës, 1988.